

Hypersensibilité aux ondes électromagnétiques : amplifier l'effort de recherche et adapter la prise en charge des personnes concernées



Actualité du 27/03/2018

L'Agence publie ce jour les résultats de son expertise relative à l'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. Ce travail s'est appuyé sur l'ensemble de la littérature scientifique disponible, ainsi que sur un grand nombre d'auditions : médecins hospitaliers et généralistes, chercheurs, associations et personnes concernées. L'expertise met en évidence la grande complexité de la question de l'électrohypersensibilité (EHS), tout en concluant, en l'état actuel des connaissances, à l'absence de preuve expérimentale solide permettant d'établir un lien de causalité entre l'exposition aux champs électromagnétiques et les symptômes décrits par les personnes se déclarant EHS. Par ailleurs, l'Agence souligne que la souffrance et les douleurs exprimées par les personnes se déclarant EHS correspondent à une réalité vécue les conduisant à adapter leur quotidien pour y faire face. Dans ce contexte, l'Agence recommande une prise en charge adaptée des personnes concernées ainsi que la poursuite des travaux de recherche, notamment en mettant en place des études dont les conditions expérimentales prennent en compte les conditions de vie des personnes se déclarant EHS.

Les radiofréquences constituent un objet de préoccupations sanitaires, environnementales et sociétales important depuis plusieurs années, en France comme à l'étranger. Malgré les mesures mises en place pour encadrer et surveiller les niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques, la littérature scientifique rapporte depuis plusieurs décennies et de façon continue des cas de personnes souffrant de troubles divers attribués à des expositions aux champs émis par les appareils électroménagers, les installations électriques et les dispositifs communicants.

Dans ce contexte, l'Agence a publié des avis et rapports d'expertise collective notamment en 2003, 2005, 2009, 2013 et, le plus récent, en 2016, relatifs aux risques potentiels pour la santé de l'exposition aux radiofréquences. Elle a également souhaité accorder à la question de l'hypersensibilité électromagnétique (EHS) toute l'attention qu'elle mérite, en lui consacrant une expertise spécifique et approfondie.

Cette expertise, publiée ce jour est basée sur l'analyse de la littérature scientifique et un grand nombre d'auditions (médecins hospitaliers et généralistes, chercheurs, associations et personnes concernées). Elle a également été enrichie de données issues de plus de 500 commentaires complémentaires de scientifiques et parties prenantes intéressés, dans le cadre de la consultation publique ouverte du 27 juillet au 15 octobre 2016 sur la base d'un pré-rapport d'expertise.

Conclusions et recommandations de l'Agence

L'expertise de l'Agence met en évidence la grande complexité de la question de l'électrohypersensibilité. Tout d'abord, il n'existe pas, à ce jour, de critères de diagnostic de l'EHS validés, et il résulte de l'expertise que la seule possibilité pour définir l'EHS repose sur l'auto-déclaration des personnes.

L'Agence conclut également que les douleurs et la souffrance (maux de tête, troubles du sommeil, de l'attention et de la mémoire, isolement social, etc.) exprimées par les personnes se déclarant EHS correspondent à une réalité vécue, les conduisant à adapter leur quotidien pour y faire face.

Les 40 experts, mobilisés pendant près de quatre ans, ont investigué un grand nombre d'hypothèses pour comprendre ces symptômes. Toutefois, les connaissances scientifiques actuelles ne mettent pas en évidence de lien de cause à effet entre les symptômes dont souffrent les personnes se déclarant EHS et leur exposition aux ondes électromagnétiques. Néanmoins, les symptômes, qui peuvent avoir un retentissement important sur la qualité de vie de ces personnes, nécessitent et justifient une prise en charge adaptée par les acteurs des domaines sanitaire et social.

À ce titre, l'Agence recommande de solliciter la Haute autorité de santé afin d'examiner la pertinence de formuler des recommandations destinées aux professionnels de santé pour une prise en charge adaptée des personnes se déclarant EHS. L'Agence recommande également de développer la formation des professionnels de santé sur la problématique de l'électrohypersensibilité, la formation des acteurs sociaux à l'accueil et à l'écoute des personnes se déclarant électrohypersensibles, ainsi qu'à la prise en compte, dans leurs pratiques, de leurs questions et de leurs attentes, et de favoriser la coordination entre les acteurs impliqués dans leur prise en charge.

L'Agence recommande également de poursuivre les travaux de recherche :

- en renforçant les interactions entre scientifiques et associations de personnes se déclarant EHS ;

- en soutenant la mise en place d'infrastructures de recherche adaptées à l'EHS, pour réaliser notamment des études de suivi à long-terme, et en veillant à ce que les conditions expérimentales soient contrôlées et prennent en compte les conditions de vie des personnes se déclarant EHS ;

- en pérennisant le financement de l'effort de recherche sur les effets sanitaires des radiofréquences.

EN SAVOIR PLUS

[AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif à l'expertise sur l'hypersensibilité électromagnétique \(EHS\) ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques \(IEI-CEM\)](#)

[Annexe 1 : Auditions de personnalités extérieures de l'AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif à l'expertise sur l'hypersensibilité électromagnétique \(EHS\)](#)

[Annexe 2 : Réponses aux commentaires recueillis lors de la consultation publique de l'AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif à l'expertise sur l'hypersensibilité électromagnétique \(EHS\)](#)